

BASES DE DONNEES ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

■ Tableau des enseignements et contrôle des connaissances

SEMESTRE 3 et SEMESTRE 4

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	Semestre	Sous-UE	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT	coeff CC	Coef UE
Systèmes d'Information 1.1.1.1 Orientés Objets	S3	BD orientées objets	16	4	0	20		1.32	0.68	
		Systèmes d'information	6	4	0	10				
		UML de la modélisation à la conception	8	4	8	20				
TOTAL UE			30	12	8	50	6	1.32	0.68	2
BD et Environnements Distribués	S3	Architectures et environnement distribués	8	6	8	22		1.32	0.68	
		Transport et transformation des données	6	4	4	14				
		Bases de données et XML	6	4	4	14				
TOTAL UE			20	14	16	50	6	1.32	0.68	2
Systèmes d'Information Avancés	S3	Sys. Information géographique	6	4	5	15		1.32	0.68	
		Systèmes décisionnels	6	4	5	15				
		Systèmes d'information répartis	10	10	0	20				
TOTAL UE			22	18	10	50	6	1.32	0.68	2
■ Systèmes Intelligents	S3	Datamining	8	6	8	22		1.32	0.68	
		Logiques de description / Ontologies et Web sémantique	12	8	8	28				
TOTAL UE			20	14	16	50	6	1.32	0.68	2
Outils de l'Intelligence Artificielle	S3	Réseaux sémantiques, de neurones+ Logiques	12	8	0	20		1.32	0.68	
		Programmation par contraintes	8	6	6	20				
		Algorithmes génétiques	6	4	0	10				
TOTAL UE			26	18	6	50	6	1.32	0.68	2
1.1.1.2 Anglais	S4	Anglais de spécialité	0	25	0	25			2	
		Anglais de communication	0	25	0	25				
TOTAL UE			0	50	0	50	6		2	2
Droit et Gestion	S4	Droit	10	15	0	25		1.32	0.68	
		Gestion	10	15	0	25				
TOTAL UE			20	30	0	50	6	1.32	0.68	2
1.1.1.3 UE Projet	S4		0	50	0	50	6		Rapport +oral	2
UE Stage	S4	(14 semaines minimum)					12		Rapport +oral	2
TOTAL S3/S4			138	206	56	400	60			

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● *Sessions d'examen : précisions*

1^{ère} session

L'obtention du Master Mention STIC Spécialité Base de Données – Intelligence Artificielle est subordonnée à l'obtention de la moyenne pondérée compensatoire calculée à partir des notes des 7 principales UE (coefficient 2 par UE), de la note du projet de synthèse (coefficient 2) et de la note de stage (coefficient 2).

L'UE projet et l'UE stage en entreprise font l'objet de la rédaction d'un dossier, d'un exposé oral et le cas échéant d'une démonstration pratique. Une note globale sur 20 est attribuée à chacune de ces UE.

2^{ème} session

Elle est destinée aux étudiants n'ayant pas validé la 1^{ère} session. Elle se déroule sous forme d'oraux ou d'écrits selon les UE. Elle porte sur l'ensemble des UE suivies par l'étudiant non validées en 1^{ère} session. Les notes d'examen obtenues à l'examen de la 2^e session remplacent les notes d'examen de la 1^{ère} session, les notes de Contrôle Continu de la 1^{ère} session étant conservées pour la 2^e session.

● *Règles de validation et de capitalisation :*

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation annuelle s'effectue. La note annuelle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du M2 affectées des coefficients. L'année est validée si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

STAGE

L'enseignement théorique de base est complété par un stage réalisé en entreprise au semestre 4. La durée minimale du stage est de 3 mois, il débute en avril et peut être prolongé jusqu'en septembre au maximum par accord entre l'entreprise et l'étudiant (la grande majorité des entreprises proposent un stage de longue durée, soit 6 mois). En fin de stage, chaque étudiant rédige un rapport final et présente ses travaux devant un jury composé d'enseignants et de responsables d'entreprises (exposé oral et démonstration pratique). Une grande importance est donnée à l'appréciation des responsables de stages en industrie sur le travail réalisé par le stagiaire.